

> Intitulé de l'emploi

Chef d'établissement scolaire

> Autres appellations

- Principal
- Principal adjoint
- Proviseur
- Proviseur adjoint

> Définition synthétique

Le chef d'établissement scolaire assure la direction administrative, financière et pédagogique d'un établissement d'enseignement du second degré.

> Activités principales

- Impulsion et conduite de la politique pédagogique et éducative de l'établissement dans le cadre des orientations nationales et académiques et, à compter du transfert de compétences, en collaboration avec la Nouvelle-Calédonie et les provinces
- Administration de l'établissement (élaboration du budget, mise en place des outils de suivi et d'analyse, gestion des ressources humaines, veille de la sécurité...)
- Organisation des enseignements, des emplois du temps et de la vie scolaire
- Présidence des différentes instances collégiales de l'établissement (conseils d'administration, conseils de classe...)
- Relations avec les usagers (élèves, familles)
- Relations avec le vice-rectorat, la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, les directions de l'Enseignement des provinces
- Ouverture de l'établissement sur l'environnement et relations avec les partenaires extérieurs

> Compétences requises

Savoir :

- Programmes et orientations pédagogiques
- Fonctionnement juridique, administratif et financier de l'établissement
- Techniques managériales (conduite de réunions, de projets, tenue de tableaux de bord...)
- Organisation de l'administration de l'éducation nationale (et), des institutions et de l'administration de la Nouvelle-Calédonie
- Éléments de comptabilité publique

Savoir-faire :

- Mettre en émergence et en œuvre le projet d'établissement
- Appliquer la réglementation en vigueur et les directives ministérielles et locales dans l'établissement
- Mobiliser des personnels et travailler en équipe
- Gérer les moyens budgétaires et financiers selon les objectifs de l'établissement
- Développer une culture d'évaluation au sein de l'établissement
- Rendre compte aux administrations de rattachement
- Animer l'ensemble des instances de concertation et de pilotage de l'établissement
- Négocier avec des interlocuteurs variés

Comportements professionnels :

- Mobilisation des connaissances et du savoir-faire au service de la réussite des élèves
- Respect de la réglementation et des directives
- Sens du travail en équipe

> Conditions particulières d'exercice

- Astreintes
- Logement de fonction dans l'établissement

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Transfert de compétences à la Nouvelle-Calédonie en matière de second degré
- Développement de l'évaluation des résultats et du fonctionnement des établissements
- Évolution de l'offre de formations

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Augmentation de l'attention portée sur la construction d'une offre de formation pertinente et cohérente s'inscrivant dans un périmètre plus vaste

> Proximité avec d'autres emplois

- Directeur chargé d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Directeur d'école
- Directeur d'internat